

## **REGLEMENT DE JEU D'ORANGE TUNISIE « Jeu Orange.tn Ramadan Eid 2025 »**

### **Article 1 : L'organisateur du jeu**

L'organisateur du présent jeu est **ORANGE TUNISIE SA**, Société Anonyme au capital de 31 335 600 Dinars Tunisiens, inscrite au registre national des entreprises, registre du commerce, sous l'identifiant unique N°0868024D, titulaire du matricule fiscal N°0868024D/A/M/000, ayant son siège social à l'Immeuble Orange, Avenue Sheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie représentée aux fins des présentes par son Directeur Général Adjoint, dument habilité à cette fin, ci-après désignée « **Orange Tunisie** » ou l'« **Organisateur** ».

### **Article 2 : Les règles du jeu**

#### **2.1 Durée, délai et lieu du jeu**

Le jeu se déroule du 17/03/2025 à partir de 00h01 jusqu'au 30/03/2025 à 23h59.

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exception des employés d'Orange Tunisie ainsi que leurs ascendants et descendants et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Ce jeu est sans obligation d'achat.

#### **2.2 Mode de participation au jeu**

Pour entrer dans le tirage au sort organisé dans le cadre de ce jeu, il suffit pour chaque participant de :

- D'effectuer une recharge par carte bancaire (recharge de solde par carte bancaire) de 4 DT ou plus sur le site Orange accessible via le lien <https://www.orange.tn/recharge-en-ligne>
- D'acheter une option internet par carte bancaire sur le site orange.tn via le lien <https://www.orange.tn/achat-option-en-ligne>

OU ;

- Remplir la demande de participation se trouvant sur le site Orange : [www.orange.tn](http://www.orange.tn) dont une copie est jointe en Annexe 1.

- L'envoyer à l'Attention du Directeur Général Adjoint à l'adresse mail suivante : [assistance@orange.com](mailto:assistance@orange.com).

Les participants qui effectuent un achat (commande livrée et payée) sur la boutique en ligne d'Orange ont 100 fois plus de chance de gagner.

### **Article 3 : Lot mis en jeu**

Le lot mis en jeu durant toute la durée du jeu est le suivant :

- Un chèque d'une valeur unitaire de 5 000 DT.

### **Article 4 : Désignation du gagnant**

La désignation du gagnant se fera par tirage au sort qui aura lieu le 08/04/2025 au siège d'Orange Tunisie situé à l'Immeuble Orange, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis-Tunisie, en

présence de l'huissier de justice **M. Mohamed Hassan KOUKI** dont le cabinet est situé à 12 Avenue, Habib Bourguiba, Ariana.

Le service client d'Orange Tunisie contactera le gagnant le 08/04/2025, sur son numéro de téléphone (numéro qu'il a rechargé ou le numéro de contact indiqué sur la fiche client si le numéro rechargé est une offre internet). S'il est injoignable après trois (3) tentatives d'appels téléphoniques, le gain sera attribué à la personne suivante tirée au sort.

#### **Article 5 : Remise du lot**

La remise du lot se fera au siège d'Orange Tunisie situé à Immeuble Orange, Avenue Sheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003, Tunis, Tunisie ou dans la boutique Orange la plus proche choisie par le gagnant. Le gagnant autorise l'Organisateur à vérifier ses coordonnées (numéro de téléphone/Nom, Prénom/ Numéro de CIN).

A ce titre, le gagnant qui se présente pour récupérer son lot devra être muni d'une pièce d'identité valide prouvant qu'il est le titulaire de la ligne qui a été utilisée pour participer au jeu, si le gagnant n'en n'est pas titulaire, il devra impérativement présenter une procuration légalisée du titulaire du numéro.

En tout état de cause, le gagnant devra dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours à compter de la notification, régulariser sa situation et réclamer le lot.

A défaut, le gagnant sera disqualifié et le lot gagné sera perdu pour le gagnant et demeurera acquis pour l'Organisateur.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie ni d'aucun remboursement de quelque nature que ce soit et est non-cessible.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un prix de valeur équivalente.

Par ailleurs, le gagnant s'engage à respecter l'image de marque d'Orange Tunisie et ne rien entreprendre qui puisse y nuire.

#### **Article 6 : Remboursement**

La participation au jeu est gratuite, ainsi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande envoyée à l'adresse du jeu, le remboursement des frais nécessaires à sa participation au jeu.

#### **Article 7 : Informations et protection des données personnelles**

Les informations collectées dans le cadre de la participation au jeu sont nécessaires à sa gestion et sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, notamment la Loi organique n°2004-63 du 27 juillet 2004.

Tous les participants au jeu disposent, en application de ces lois, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant leurs données personnelles.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Immeuble Orange, Avenue Sheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie.

#### **Article 8 : Dépôt légal**

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier notaire Maître Helmi Hosni, dont le cabinet est sis au 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana, dépositaire du règlement avant sa publication et sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite avant la fin de la période du jeu (Cachet de la poste faisant

foi) à l'adresse suivante : Maître Helmi Hosni, 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana.

Le timbre nécessaire à la demande d'une copie du règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif en vigueur.

Le règlement de jeu peut être modifié à tout moment par un avenant dûment signé par l'Organisateur. L'annonce de ces modifications est déclarée par l'Organisateur du jeu de la manière qu'il jugera propice.

#### **Article 9 : Convention de preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes du jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au présent jeu.

A ce titre, toute participation ou tentative de participation par un moyen autre que celui déterminé par le présent règlement ainsi que toute participation frauduleuse sera traitée conformément aux présent article et entraînera la disqualification immédiate, et, le cas échéant, la perte immédiate de tout lot gagné frauduleusement, tout cela sans préjudice de toute action pénale que l'Organisateur pourrait intenter et de tous dommages et intérêts qu'il pourrait réclamer.

#### **Article 10 : Litiges et responsabilités**

La participation au jeu emporte l'acceptation pleine et entière par les participants des clauses du présent règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, son déroulement ainsi que ses résultats.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

#### **Article 11 : Attribution de compétence**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois tunisiennes, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

**Fait à Tunis, le 14/03/2025**

**P/Orange Tunisie SA  
Le Directeur Général Adjoint  
M. Hatem MASMOUDI**

**L'huissier Notaire  
Maître Helmi HOSNI**

**ANNEXE 1 : Bulletin de participation au Jeu** « Jeu Orange.tn Ramadan Eïd 2025 »

**Tunis le:** .....

**Orange Tunisie S.A.**  
Immeuble Orange,  
Avenue Sheikh Mohamed  
Fadhel Ben Achour,  
Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie

**Objet :** Demande de participation au jeu « Jeu Orange.tn Ramadan Eïd 2025 »

A l'Attention du Directeur Général Adjoint d'Orange Tunisie S.A

Cher Monsieur,

Je soussigné(e), Melle/ Mme/ M. \_\_\_\_\_, titulaire du numéro de téléphone \_\_\_\_\_ et de la CIN N° \_\_\_\_\_ exprime par la présente mon souhait de participer au jeu « Jeu Orange.tn Ramadan Eïd 2025 » lancé par ORANGE TUNISIE et ce pendant la période allant du 17 Mars 2025 jusqu'au 30 Mars 2025. Par ailleurs et du simple fait de ma participation, je donne le droit à ORANGE TUNISIE de m'envoyer les SMS nécessaires pour être informé(e) du résultat de ma participation au jeu.

Je déclare avoir lu le règlement du jeu « Jeu Orange.tn Ramadan Eïd 2025 » et approuvé toutes ses conditions.

Nom et Prénom  
**Signature**